



CIP 1500

Détergent alcalin liquide fortement complexant Séquestrant - Phase unique sur circuits thermiques

1. PROPRIÉTÉS :

CIP 1500 est un produit liquide alcalin fortement complexant. Il est utilisé pour éliminer les souillures organiques et protéiniques dans les industries de lait, de l'œuf, de la viande et des plats cuisinés.

Par l'activité de ses agents séquestrants, il évite les dépôts calcaires dans les tuyauteries.

CIP 1500 est utilisé pour le nettoyage des circuits thermiques, des contenants et des sols industriels.
CIP 1500 s'utilise dans tous types d'industries alimentaires.

2. MODE D'EMPLOI :

Surface	Méthode	Concentration	Température	Temps de contact
Circuits	NEP	0,8 à 3 %	Ambiante à 80°C	10 à 30 min.
Tunnels de lavage bacs, chariots, bacs Europe	Circulation			
Sols industriels	Autolaveuse*	0,5 à 1%	20°C	Cycle autolaveuse
Surfaces ouvertes	Machine haute pression	2 à 3%	20°C	30 à 60 min.
Cuves et matériels	Trempeage	0,5 à 3%	20°C	30 à 60 min.
Nettoyage des tanks	Circulation	0,8 à 1%	De 50 à 60°C	A définir en fonction de la dureté de l'eau, et du process

* Bien rincer l'autolaveuse, à l'eau potable après chaque utilisation.

Le temps de contact va dépendre du process. Rinçage final à l'eau potable.

3. DOSAGE ET CONDUCTIVITE

Méthode de dosage colorimétrique – contrôle de la solution :

- Prendre 50 ml de produit à doser
- Ajouter 2 ou 3 gouttes d'indicateur coloré : phénolphthaléine (la solution devient rose)
- Doser avec le réactif HCl (N/4) jusqu'à décoloration complète (la solution devient incolore)

- Résultats volumique (V/V) :

Concentration en % volumique = chute de burette de HCl (N/4) X f

Concentration en g/l = chute de burette de HCl (N/4) X f X 10

f = 0,120 (facteur de titrage volumique)



Fabriqué en France

HYDRACHIM

Route de Saint Poix 35370 LE PERTRE

Tél : 02 99 96 80 08 - Fax : 02 99 96 82 00

www.hydrachim.fr

Résultat massique (p/p) :

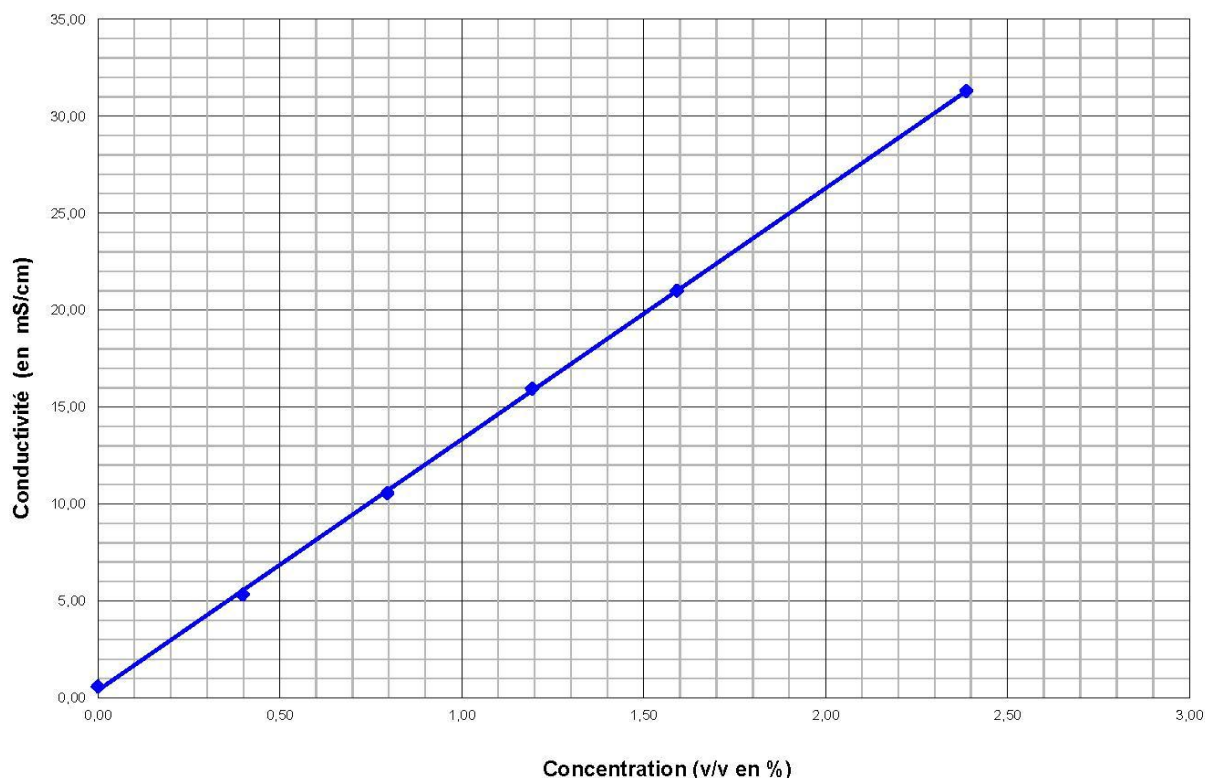
Concentration en % massique = chute de burette de HCl (N/4) X f

Concentration en g/ kg = chute de burette de HCl (N/4) X f X 10

f = 0,152 (facteur de titrage massique)

Mesure de la conductivité :

Courbe de conductivité à 25°C du CIP 1500 - V3
Courbe réalisée avec une eau de dureté = 19,5°f
avec le conductimètre WTW Cond 3110



ATTENTION :

La mesure de la conductivité, pour certains produits, est sensible à la dureté de l'eau.
 Bien vérifier votre dureté, et celle utilisée pour la courbe.

Réguler la température de votre échantillon à 25°C pour réaliser la mesure de la conductivité.

4. CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES :

Aspect :	Liquide limpide incolore à ambré
pH 1%:	12,50 +/- 0,50
Densité:	1,255 g/cm ³ +/- 0,015
Stockage :	Pour une conservation optimale jusqu'à la DLUO, conserver le produit à l'abri de la chaleur, de la lumière et du gel.
Propriétés :	Détergent, non moussant, fortement complexant, antitartre
Contient, parmi d'autres composants (règlement (CE) N° 648/2004) :	Se référer à la rubrique 15 de la FDS
DCO* :	79,60 g/L
DBO* :	0,20 g/L
Phosphore* :	2,37 g/L
Azote total* :	0,014 g/L

* données techniques indicatives, obtenues dans nos laboratoires sur un échantillon de référence.

5. CONDITIONNEMENTS :

Disponible en :

- Bidon de 24kg. Réf 001120302.
- Fût de 240kg. Réf 001120304.
- Container de 1250 kg. Réf 001120305.

6. PRÉCAUTIONS D'EMPLOI :

Produit strictement professionnel

Ne pas appliquer sur surfaces sensibles, peintes, et métaux légers (alu, cuivre, laiton, bronze, étain, fer).

En cas de doute, faire un essai sur une petite surface à la concentration préconisée, laisser agir puis rincer abondamment.

Ne jamais mélanger CIP 1500 avec un produit acide.

Formule (N° 1203) déposée au centre anti-poison Européen (PCN).

N° de téléphone d'appel d'urgence INRS/ORFILA : + 33 (0)1 45 42 59 59.

Fiche de données de sécurité disponible sur le site : www.hydrachim.fr

Pour une question de sécurité, ne pas déconditionner le produit de son emballage d'origine et ne pas réutiliser l'emballage vide.

Avant toute manipulation, veuillez consulter la fiche de données de sécurité et prendre connaissance des éventuelles incompatibilités et des moyens de protection individuelle à porter

Ces informations données à titre indicatif sont le reflet de nos meilleures connaissances sur le sujet.

Elles ne sauraient en aucun cas engager notre responsabilité.

Conforme à la législation relative aux produits de nettoyage du matériel pouvant se trouver en contact des denrées alimentaires (Arrêté du 08/09/1999 et ses amendements). Rinçage obligatoire.

N° de révision 01/10/2025-V6.7